

# Terre Sainte avec le Costa Serena

Grèce, Israël, Turquie et Italie  
12 jours / 11 nuits – départ de Savone



DÉCEMBRE	
DATES 2011	8

JANVIER		FÉVRIER		MARS	
DATES 2012	8		13		6

JRS	ESCALES	ARR.	DEP.
1°	SAVONE (emb. dès 13.00)		17.00
2°	Plaisirs en mer		
3°	KATAKOLON/OLYMPIE (Grèce)	13.00	18.00
4°	Plaisirs en mer		
5°	ASHDOD / JÉRUSALEM (Israël)	09.00	–
6°	ASHDOD / JÉRUSALEM (Israël)	–	20.00
7°	Plaisirs en mer		
8°	IZMIR (Turquie)	08.00	18.00
9°	LE PIRÉE / ATHÈNES (Grèce)	08.00	17.00
10°	Plaisirs en mer		
11°	CIVITAVECCHIA / ROME (Italie)	08.00	19.00
12°	SAVONE (Italie)	09.00	

N.B. : Pour les croisières des 8 janvier et 13 février, l'itinéraire est modifié comme suit :

5°	ASHDOD / JÉRUSALEM (Israël)	09.00	21.00
6°	HAIFA (Israël)	09.00	21.00

N.B. : Pour la croisière du 6 mars, l'itinéraire est modifié comme suit :

5°	HAIFA (Israël)	09.00	21.00
6°	ASHDOD / JÉRUSALEM (Israël)	07.00	20.00

## PRIX EN EUROS PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE

Cat.	Type de cabine	Gris		Azur		Turquoise	
		Tarif Brochure	PRIMA PRICE	Tarif Brochure	PRIMA PRICE	Tarif Brochure	PRIMA PRICE
		8/12 - 8/1		13/2		6/3	
I1	Intérieure	1 400	700	1 600	800	1 700	850
I2	Intérieure	1 500	750	1 700	850	1 800	900
I3	Intérieure	1 600	800	1 800	900	1 900	950
I4	Intérieure	1 660	830	1 860	930	1 960	980
I5	Intérieure	1 700	850	1 900	950	2 000	1 000
E1	Vue Mer	1 800	900	2 100	1 050	2 200	1 100
E2	Vue Mer	1 900	950	2 200	1 100	2 300	1 150
B1	Vue Mer avec balcon	2 000	1 000	2 440	1 220	2 540	1 270
B2	Vue Mer avec balcon	2 100	1 050	2 600	1 300	2 700	1 350
B3	Vue Mer avec balcon	2 200	1 100	2 740	1 370	2 840	1 420
B4	Vue Mer avec balcon	2 300	1 150	2 840	1 420	2 940	1 470
B5	Vue Mer avec grand balcon	2 400	1 200	2 940	1 470	3 040	1 520
IS	Intérieure single	1 820	910	2 080	1 040	2 220	1 100
ES	Vue Mer single	2 340	1 170	2 740	1 360	2 860	1 430
MS	Mini Suite Vue Mer avec balcon	2 600	1 350	3 120	1 620	3 210	1 670
S	Suite Vue Mer avec balcon	2 980	1 550	3 500	1 820	3 600	1 870
GS	Grande Suite Vue Mer avec balcon	3 460	1 800	3 980	2 070	4 080	2 120
Cat.	Cabines et Suites Samsara						
SI	Samsara Intérieure	2 500	1 300	2 690	1 400	2 790	1 450
SO	Samsara Vue Mer	2 690	1 400	2 980	1 550	3 080	1 600
SB	Samsara Vue Mer avec balcon	3 170	1 650	3 690	1 920	3 790	1 970
SM	Samsara Mini Suite Vue Mer	3 360	1 750	3 880	2 020	3 980	2 070
SU	Samsara Suite Vue Mer avec balcon	3 850	2 000	4 360	2 270	4 460	2 320
Suppléments, offres familles et taxes							
Supplément single cat. I1 à B5*		100%	30%	100%	30%	100%	30%
Adulte occupant le 3° ou 4° lit		840	420	960	480	1 020	510
Cabine Famille (3° ou 4° lit) : -18 ans		150	150	150	150	150	150
Cabine Enfants / Monoparentale : -18 ans		990	490	990	490	990	490
Taxes portuaires adultes et enfants		incluses	incluses	incluses	incluses	incluses	incluses

\* sur le prix d'une cabine double part maritime seule

Devise en vigueur à bord : Euro.

Assurance Croisière Costa : voir page 128.

### FORFAIT DE SÉJOUR À BORD en euros par personne.

Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas le Forfait de Séjour à Bord, qui sera déterminé et payé en fin de croisière. Informations page 119. Si l'intégralité de la croisière est effectuée, montants à prévoir :

Adulte

66 €

Enfant  
14 à 17 ans

33 €

Enfant  
de moins de 14 ans

—

## CONDITIONS PARTICULIERES DE ALL WAYS

**Les conditions générales de la brochure de Costa Croisières sont d'application, à l'exception des conditions particulières d'All Ways dont vous trouverez le détail ci-dessous.**

### Les prix ne comprennent pas :

Tous les services non mentionnés tels que (selon chaque programme): l'acheminement et transferts, le séjour à l'hôtel (à moins qu'ils ne soient mentionnés), les excursions facultatives, les boissons et dépenses personnelles, le forfait de séjour à bord, les suppléments de carburant, les assurances annulation et voyage, les éventuels changements de prix de compagnies aériennes lorsque la classe de réservation n'est plus disponible et de l'armement maritime lorsque la catégorie est complète, les visa et autres formalités.

Remarque « vols »: Les tarifs présentés dans la brochure Costa Croisières sont applicables sur certains vols désignés par Costa Croisières en fonction des horaires d'appareillage des navires. Le nombre de places aux tarifs indiqués est limité sur l'ensemble de ces acheminements. Costa s'efforce de rechercher des acheminements directs; ceux-ci restent cependant assujettis aux disponibilités aériennes. En cas d'indisponibilité dans les classes de réservation concernées, le supplément exigé par la Compagnie aérienne vous sera demandé. Les demandes « à la carte » (compagnie aérienne, horaires, jour de départ, etc. ...) seront traitées individuellement et le supplément exigé par la Compagnie aérienne sera demandé par Costa Croisières.

Consultez les conditions générales de la page 423, rubrique 16 « Transports aériens ».

### Inscriptions :

Pour être considérée comme définitive, toute inscription doit être accompagnée d'un acompte de 30% du prix total du voyage + le montant de l'assurance éventuelle. Le solde doit nous parvenir au plus tard un mois avant le départ.

Pour la croisière « Tour du Monde 2011-2012 », toute inscription doit être accompagnée d'un acompte de 10% du prix total du voyage + le montant de l'assurance et un 2<sup>e</sup> acompte de 20% du prix total du voyage doit être payé au plus tard 8 mois avant le départ. Le solde doit nous parvenir au plus tard un mois avant le départ.

### Formalités pour les Belges :

Les participants de nationalité belge, y compris les enfants et les bébés doivent être en possession d'une carte d'identité valable, un passeport international digital ou biométrique, selon la croisière comme mentionné dans le programme. Une autorisation de voyage électronique d'ESTA pour les Etats-Unis est obligatoire.

NB. Les enfants mineurs qui voyagent sans leurs parents doivent avoir avec eux, en plus, une autorisation parentale dûment légalisée par la commune.

Pour les participants d'une autre nationalité: consultez-nous.

### Annulations :

A partir de l'inscription définitive jusque 65 jours avant le départ : 10% du prix du voyage (95 jours avant le départ pour le « Tour du Monde »)

De 64 à 48 jours avant le départ : 25% du prix du voyage (de 94 à 85 jours avant le départ pour le « Tour du Monde »)

De 47 à 19 jours avant le départ : 50% du prix du voyage (de 84 à 65 jours avant le départ pour le « Tour du Monde »)

De 18 à 10 jours avant le départ : 75% du prix du voyage (de 64 à 58 jours avant le départ pour le « Tour du Monde »)

Moins de 10 jours avant le départ : 100% du prix du voyage (moins de 57 jours avant le départ pour le « Tour du Monde »)

Si le passager pourvoit au remplacement, et si cela est techniquement possible, des frais de modification seront comptés + les frais réels résultant de l'annulation.

**Important** : la compagnie aérienne exige que le billet d'avion soit émis et payé directement après réservation. Dans ce cas, le montant de l'acompte s'élève à 30% sur le prix de base + 100% sur le prix du billet d'avion + le montant de l'assurance éventuelle. Tout billet d'avion ne peut qu'être émis après réception du paiement. Des billets émis ne peuvent être ni modifiés, ni remboursés. Les frais d'annulation peuvent toujours être adaptés en fonction des frais imposés par un prestataire de service autre que le maritime. Les frais d'annulation pour un billet d'avion émis s'élèvent à 100%.

Pour tout titre de transport émis, les frais réels seront facturés.

**Attention** : l'annulation doit nous être notifiée par écrit un jour ouvrable, à l'exclusion des jours fériés, samedis et dimanches et durant les heures d'ouverture de nos bureaux.

### Modifications :

Toute modification de dossier – autre qu'une annulation – jusqu'à 60 jours avant le départ entraîne automatiquement des frais de €75 par personne plus les frais réels résultant de la modification.

Moins de 60 jours avant le départ : €150 de frais par personne plus les frais réels résultant de la modification.

Si la modification demandée ne peut se réaliser et entraîne dès lors l'annulation, les frais énoncés sous la rubrique « annulations » seront d'application.

### Assurances :

Nous vous recommandons vivement de souscrire une assurance annulation, ainsi qu'une assurance assistance, frais médicaux et rapatriement si vous n'en avez pas encore une.

Elles doivent être souscrites et payées au moment de l'inscription:

### **Nos formules sur mesure en collaboration avec EUROP ASSISTANCE:**

- Assurance « **Annulation et bagages** » : annulation (jusque €10.000), interruption de voyage et bagages (€1.250) : 5% du prix du voyage.

- Assurance « **Full Pack** » : maladie, accidents, assistance, frais médicaux (jusque €250.000), interruption de voyage, rapatriement, bagages (€1.250) et annulation : 6% du prix du voyage.

- Assurance « **NO GO** » **assurance annulation de voyage annuelle**: pendant toute l'année, une couverture de 2.500 € par bénéficiaire pour chaque réservation (montant total couvert pour l'année €12.500). Individuel 129 €- couple 149 €- famille 179 €

Pour les clients qui ont une assurance annuelle assistance, il y a des tarifs avantageux pour No Go. Demandez-nous, sans engagements, les conditions de l'assurance annuelle assistance.

Les conditions générales des assurances vous seront remises lors de l'inscription ou envoyées avec la confirmation. Au cas où vous ne les recevriez pas, veuillez les réclamer dans les 7 jours.

### Fonds de Garantie Voyages :

All Ways est affilié au Fonds de Garantie Voyages – Av de la Métrologie 8 – 1130 Bruxelles.

**Important** : les heures de navigation sont mentionnés à titre indicatif, elles seront respectées dans la mesure du possible mais il est évident que le capitaine peut avancer ou reculer le départ s'il l'estime nécessaire pour des raisons de navigation. D'autre part, le programme de navigation pourrait être modifié si les conditions atmosphériques ou le niveau d'eau n'en permettaient pas l'exécution telle que prévue.

**Contrat de voyage** : Le contrat de voyage est réglementé par nos conditions générales et, pour ce qui est du transport maritime, par les conditions générales du transporteur en mer, imprimées sur la preuve de transport.

Les conditions générales du transporteur ont priorité sur nos conditions générales, sans pour autant pouvoir donner plus de droits au voyageur que ceux stipulés dans nos conditions générales.

**Formulaire d'inscription**
**Amazone & Guyane...Plein cap sur le Paradis vert**

1330

Du .../.../... au .../.../...

**DONNEES PERSONNELLES**

PERSONNE 1		PERSONNE 2	
Intitulé		Intitulé	
Nom officiel		Nom officiel	
Prénom officiel		Prénom officiel	
Date de naissance		Date de naissance	
Lieu de naissance		Lieu de naissance	
Rue + numéro		Rue + numéro	
Code postal		Code postal	
Ville		Ville	
Pays		Pays	
Téléphone		Téléphone	
GSM		GSM	
E-mail		E-mail	
<input type="checkbox"/> ID <input type="checkbox"/> Passeport <i>(selon le voyage)</i>		<input type="checkbox"/> ID <input type="checkbox"/> Passeport <i>(selon le voyage)</i>	
Valide du-au		Valide du-au	
Lieu d'émission		Lieu d'émission	
Nationalité		Nationalité	
Je déclare être « FIT TO TRAVEL » (apte à voyager). Si traitement médical à suivre merci de l'indiquer	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Je déclare être « FIT TO TRAVEL » (apte à voyager). Si traitement médical à suivre merci de l'indiquer	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE		CABINE	
Nom		Catégorie	
Lien de parenté		N° de cabine	
Adresse		<input type="checkbox"/> DOUBLE ( <input type="checkbox"/> 2 lits <input type="checkbox"/> 1 grand lit ) <input type="checkbox"/> TRIPLE <input type="checkbox"/> QUADRUPLE <input type="checkbox"/> SINGLE <input type="checkbox"/> DOUBLE A USAGE SINGLE	
Téléphone/GSM			

**AUTRES SERVICES**

Autres services	Prix p.p.	Pers. 1	Pers. 2
-----------------	-----------	---------	---------

ASSURANCES EUROP ASSISTANCE			DIVERS	
Indiquez votre choix (1 par personne)			Dans la mesure du possible, nous tiendrons compte de vos remarques et desideratas particuliers.	
	Pers. 1	Pers.	<b>Restaurant</b> (la préférence de service sera appliquée selon disponibilité, sera confirmé à bord)	<input type="checkbox"/> 1er service <input type="checkbox"/> 2ème service <i>Si d'application lors du voyage</i>
Annulation Bagages 5%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Tables</b> (la préférence de table sera appliquée selon disponibilité, sera confirmé à bord)	<input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> Pas de préférence
Full Pack 6%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
No Go Individueel € 129	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Régime particulier</b> (merci d'indiquer le nom de la personne ainsi que la description du régime) :	
No Go Echtpaar € 149	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
No Go Family € 179	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Assurance refusée (chez All Ways)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Amis à bord</b> (merci d'indiquer le nom des amis qui voyagent avec vous) :	
J'ai déjà un contrat d'assistance chez Europ Assistance n°:			<b>Autres</b> (anniversaire de mariage, lune de miel, utilisation d'une chaise roulante, ...):	
J'ai déjà un contrat No Go chez Europ Assistance n°:				

### PAIEMENT DE L'ACOMPTE

Paiement de l'acompte de 30% + la totalité de l'assurance

CASH

PAR VIREMENT

- sur le compte BNP Paribas Fortis : BE40 0013 8682 5063

BIC:GEBABEBB

- sur le compte KBC NEDERLAND : NL22 KRED 0633 1266 32

BIC:KREDNL2X

- sur le compte BNP Paribas FRANCE : FR76 3000 4002 7400 0112 0351 95

BIC:BNPAFRPPXV

**PRIERE DE MENTIONNER :** Nom du bateau + date de départ

Autorise ALL WAYS à débiter la somme de .....

de mon compte

VISA  MASTERCARD

N° de carte : . . . . / . . . . / . . . . / . . . .

Inscrire les 3 derniers chiffres indiqués au verso de votre carte : . . . .

Date de validité: ..... / ..... /

**POUR GARANTIR LA RESERVATION, L'ACOMPTE DOIT NOUS PARVENIR DANS LES 8 JOURS QUI SUIVENT LA RECEPTION DE VOTRE FORMULAIRE.**

All Ways agit en tant qu'intermédiaire de voyages pour le Touroopérateur Costa Croisières, situé rue des Colonies 18-24 à 1000 BRUXELLES

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'ALL WAYS qu'il accepte, du programme décrivant le voyage et des conditions particulières, qu'il déclare avoir expressément reçus, ainsi que des conditions de l'assurance choisie.

DATE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE :

### 1. Clause générale.

1.1 ALL WAYS s'engage à conclure des contrats de voyage soit en qualité d'intermédiaire de voyage soit en qualité d'organisateur de voyage.

1.2 Nos services sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition de contrat de voyage sauf dérogation écrite et expresse de notre part.

1.3. Tout contrat de voyage est soumis à la loi du 16 février 1994 régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages.

### 2. Commande et réserve d'inscription.

2.1 L'inscription au voyage commandé ne sera définitivement acquise au profit du client qu'à la condition expresse que le prix du voyage nous ait été intégralement versé avant la date de départ prévue au contrat.

2.2. Sous réserve de ce qui est dit à l'article 4.4., ALL WAYS S.A. se réserve le droit de ne délivrer les documents de voyage qu'après entier règlement de ses factures.

2.3. Si ALL WAYS S.A. n'a pas délivré au voyageur tous les documents de voyage avant son départ alors qu'il a pourtant payé l'intégralité du prix, ce dernier aura droit à titre de dommages - intérêts à une indemnité forfaitairement évaluée à 15% du prix de la prestation pour laquelle le document manque, sans toutefois que le montant dû en vertu de cet article ne puisse excéder 75 €.

### 3. Information.

3.1 Le voyageur fournira à All Ways S.A. tous les renseignements utiles qui lui seront expressément demandés. Si les renseignements fournis s'avèrent erronés, tout coût supplémentaire qui en résultera pour ALL WAYS S.A. sera supporté par le voyageur.

### 4. Révision du prix.

4.1. Le prix convenu pourra être révisé à la hausse comme à la baisse pour tenir compte d'éventuelles variations des taux de change appliqués au voyage, du coût de transport - y compris le coût du carburant - et/ou des redevances et taxes afférentes à certains services.

4.2. Aucune révision de prix ne pourra plus être réclamée au cours des 20 jours civils précédant le jour du départ.

4.3. Si la majoration excède 10% du prix global, le voyageur peut résilier le contrat sans indemnité. Toutes les sommes qu'il aura payées à ALL WAYS S.A. lui seront remboursées.

4.4. Le voyageur payera l'éventuelle majoration du prix lorsqu'il recevra la confirmation écrite du voyage et/ou les documents de voyage.

### 5. Paiement.

5.1. Les factures viennent à échéance 21 jours avant la date du départ.

5.2 Toute facture non payée à l'échéance, produira de plein droit et sans mise en demeure des intérêts de retard calculés au taux de 12% l'an.

5.3. En cas de non paiement d'une facture à son échéance, le montant de celle-ci sera de plein droit et sans mise en demeure majoré de 15% avec un minimum de 37,5 € au titre de dommages-intérêts forfaitairement convenus.

### 6. Résiliation par le voyageur.

6.1. Le voyageur peut à tout moment résilier tout ou partie du contrat. S'il résilie le contrat pour une raison qui lui est imputable, il dédommagera ALL WAYS S.A. pour le préjudice subi à la suite de la résiliation. Le dédommagement peut s'élever à une fois le prix du voyage maximum.

### 7. Non exécution du voyage ou modification avant le voyage d'un élément essentiel par l'organisateur du voyage.

7.1. Si, avant le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, ALL WAYS S.A. en avertira immédiatement le voyageur et, en tout cas, avant son départ. Elle l'informerá des possibilités qui lui sont offertes: résilier le contrat sans indemnité ou accepter la modification qu'elle lui proposera.

7.2. Le voyageur doit informer ALL WAYS S.A. de sa décision dans les meilleurs délais et en tout cas avant le départ.

7.3. Si le voyageur accepte la modification proposée, un avenant au contrat sera établi décrivant les modifications apportées et leur incidence sur le prix.

7.4. Si le voyageur n'accepte pas la modification proposée, il a le choix entre les deux possibilités suivantes:

- se voir proposer une autre offre de voyage. En cas d'acceptation d'une offre de voyage de qualité équivalente ou supérieure, aucun supplément ne sera dû. En cas d'acceptation d'une offre de voyage de qualité inférieure, le voyageur se verra rembourser la différence de prix dans les meilleurs délais;

- renoncer au contrat et obtenir, dans les meilleurs délais, le remboursement de toutes les sommes versées par lui en vertu du contrat.

Cette clause sera également d'application si ALL WAYS S.A. agissant en qualité d'intermédiaire de voyages résilie le contrat de voyages en raison de circonstances non imputables au voyageur.

7.5. Aucune indemnité ne sera allouée au voyageur pour la non-exécution du contrat si:

- ALL WAYS S.A. annule le voyage parce que le nombre minimum de voyageurs prévu dans le contrat et nécessaire à l'exécution de celui-ci n'a pas été atteint et si le voyageur en a été informé par écrit dans le délai prévu et au moins 15 jours civils avant la date de départ, ou

- si l'annulation est la conséquence d'un cas de force majeure en ce non compris les surréservations. Par cas de force majeure, il faut entendre des circonstances anormales et imprévisibles, indépendantes de la volonté de celui qui les invoque et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées malgré toute la diligence raisonnablement déployée.

### 8. Non exécution partielle du voyage.

8.1. S'il devait apparaître au cours du voyage qu'une part importante des services faisant l'objet du contrat ne pourra être exécutée, ALL WAYS S.A. prendra toutes les dispositions nécessaires pour offrir au voyageur des substituts appropriés et gratuits en vue de la poursuite du voyage, pour autant qu'elle soit organisateur du voyage.

Lorsque de tels arrangements sont impossibles ou que le voyageur n'accepte pas ces substituts pour des raisons valables, ALL WAYS S.A. lui fournira sur demande écrite de sa part un moyen de transport équivalent qui le ramènera au lieu de départ.

### 9. Responsabilité.

9.1. A moins qu'ALL WAYS S.A. ait édité la brochure et/ou le programme, toute erreur matérielle ou évidente dans la présentation de ceux-ci ne pourra en aucune manière la lier. Tous les renseignements y repris ont été recueillis et communiqués de bonne foi.

9.2. ALL WAYS S.A. est responsable de tout dommage subi par le voyageur causé par le non-respect de ses obligations.

9.3. ALL WAYS S.A. ne sera cependant jamais responsable du dommage subi par le voyageur à la suite:

- d'un manquement constaté dans l'exécution du contrat imputable au voyageur,
- d'un manquement imprévisible ou insurmontable imputable à un tiers qui est étranger aux prestations visées au contrat,
- d'un manquement imputable à un cas de force majeure tel que défini sous l'article 7.5 et/ou,
- d'un manquement résultant d'un événement qu'elle ne pouvait ni prévoir ni éviter même en faisant preuve de la plus grande prudence, en ce non compris les surréservations.

9.4. Dans tous les cas ALL WAYS S.A. fera diligence, durant l'exécution du contrat, pour venir en aide et prêter assistance au voyageur en difficulté.

Dans les cas visés à l'article 9.3., les frais exposés par ALL WAYS S.A. seront pris en charge par le voyageur.

9.5. ALL WAYS S.A. décline toute responsabilité pour le dommage non corporel subi par le voyageur, qui ne découle ni de son fait et/ou sa négligence, ni d'une faute grave ni d'une intention de causer le dommage. Si une prestation faisant l'objet du contrat de voyage est soumise à l'application d'une convention internationale, les clauses d'exclusion et de limitation de responsabilité de l'organisateur et de l'intermédiaire de voyages, portées par celle-ci seront d'application.

En tout état de cause, dès lors qu'ALL WAYS S.A. ne fournira pas elle-même les prestations comprises dans le contrat de voyage, sa responsabilité en matière de dommage matériel et de préjudice d'agrément sera limitée à deux fois le prix du voyage au maximum.

9.6. Tout défaut dans l'exécution du contrat, constaté sur place par le voyageur, doit être dénoncé par celui-ci le plus tôt possible par écrit ou de toute autre manière appropriée aux prestataires de services locaux concernés. Il doit en tout cas, sous peine de déchéance, confirmer sa réclamation par lettre recommandée à la poste à All Ways S.A. au plus tard un mois après la fin du voyage.

Le voyageur joindra à sa réclamation tous les justificatifs nécessaires.

### 10. Règlement des litiges.

10.1. Toute contestation sera soumise à la compétence exclusive des juridictions de Bruxelles qui appliqueront la loi belge.

### 11. Cessibilité.

11.1. Le voyageur peut, avant le début du voyage, céder son voyage à un tiers qui devra remplir toutes les conditions du contrat. Le cédant doit informer ALL WAYS S.A. de cette cession suffisamment longtemps avant le départ.

Le voyageur qui cède son voyage et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du prix global du voyage et des frais de la cession.